Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212203079-20251124-2025_11_07-DE

Délibération n°2025-11-07

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
18/11/2025
Date d'affichage :
18/11/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 24 novembre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Philippe DARCEL, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Christine GAILLARD, Magalie GUIMARD, Mickaël HERRMANN, Florence HERVE, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Rachel LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absents excusés : Benoit COUTELAN (donne procuration à Isabelle LE BAUD) et Carine GLAIS (donne procuration à Magalie GUIMARD)

Secrétaire de séance : Hervé LANOE

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR POUR L'UTILISATION DES BOX DE STOCKAGE ASSOCIATIFS

La commune met à disposition des associations locales plusieurs box de stockage situés aux ateliers techniques. Ces espaces sont destinés à leur permettre de conserver du matériel nécessaire à leurs activités (stands, mobiliers, équipements sportifs, archives…).

Afin d'assurer une gestion harmonieuse et sécurisée de ces locaux, il est nécessaire d'adopter :

- un règlement intérieur, définissant les règles de fonctionnement, d'accès, de sécurité et de responsabilité ;
- une convention d'utilisation, conclue entre la commune et chaque association attributaire, précisant les conditions de mise à disposition, la durée, l'usage autorisé et les obligations réciproques.

Ces documents permettront de clarifier les responsabilités, d'éviter les conflits d'usage et de garantir la bonne conservation des locaux communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur relatif à la mise à disposition des box de stockage associatifs joint en annexe
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'utilisation jointe en annexe avec chaque association concernée
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision

Le Maire,
Gaël LE NOANE

Le secrétaire,
Hervé LANOE